

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 décembre 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
29 novembre 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume (arrivé à 18h05), CORNEVIN Bernard, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie, MICHOT Karine, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TRONSON Estelle, TURGIS Isabelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : DELORD Martine (pouvoir à LE PABIC Christiane), LEGOUY Quentin (pouvoir à HUC Béatrice), MORIN Isabelle (pouvoir à RUDAULT Patrice), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), SÉNÉ Sébastien (pouvoir à LELARGE Antoine), TÉTOT Pascale (pouvoir DROUHIN Jean-Yves)

Absente : DELAILLE Céline

Monsieur CORNEVIN Bernard est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-1204 : BUDGET ANNEXE EAU DSP - DECISION MODIFICATIVE n° 1

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances explique aux membres du conseil municipal que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif

Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement du budget eau DSP de la commune de Le Controis-en-Sologne, à travers les inscriptions suivantes :

Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT					
D - 623	Publicité, publications, relations publiques	10 087,90			
D 61523	Entretien et réparations réseaux	10 000,00			
D – 6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		20 000,00		
D – 023	Virement à la section d'investissement	57 530,61	87,90		
D 042 – 675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		57 530,61		
	TOTAL FONCTIONNEMENT	77 618,51	77 618,51	0,00	0,00
INVESTISSEMENT					
R 021	Virement de la section d'exploitation			57 530,61	87,90
R 040 – 2158	Opérations d'ordre de transfert				57 530,61
D – 2315	Travaux AEP – Canalisations fuyardes		87,90		
	TOTAL INVESTISSEMENT		87,90	57 530,61	57 618,51

- VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la nomenclature budgétaire et comptable M49
- VU la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif (BP) ;
- VU la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2024 approuvant le Budget Supplémentaire (BS) ;
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget supplémentaire 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ approuve cette présente décision modificative.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 6 décembre 2024

**Le Maire,
Antoine LELARGE**



Accusé de réception en préfecture
041-200084994-20241205-2024-1204-BF
Date de réception préfecture : 12/12/2024